

Certifications et services de chantier

Ne renoncez pas à des dispositions contractuelles en interprétant, en évaluant ou en acceptant d'une façon quelconque la responsabilité totale ou partielle du programme relatif à la sécurité de l'entrepreneur. Le CCDC, le CCAC et l'AFGC ont déployé des efforts considérables pour que leurs contrats-types soient complets. Il est recommandé de les utiliser lorsque cela est possible.

- Assurez-vous que votre client comprenne l'objet de vos remarques, soit déterminer si l'entrepreneur réalise le projet en conformité générale avec le but visé et le concept global du design.
- Assurez-vous que votre client comprenne qu'en examinant et en lui présentant les demandes de paiement partiel et final vous lui indiquez que, selon votre bon jugement, les travaux visés par la certification ont été achevés et non que les travaux sont absolument conformes aux dessins et devis.
- Les observations relatives à la construction doivent être fournies selon une méthode normalisée et indiquer les dates et le moment de toutes les observations. Il est fortement recommandé de fournir des photographies pour illustrer des événements inhabituels.
- Assurez-vous que les services de chantier sont suffisamment complets pour vous permettre d'identifier les travaux spécialisés qui ont été clairement mal exécutés. Certains juges ont établi la négligence des experts-conseils en conception lorsque des entrepreneurs s'étaient éloignés des dessins et devis sans autorisation et que les experts-conseils en conception auraient dû s'en rendre compte.
- L'administrateur de la construction ne devrait pas interpréter des dessins ou des devis mais se contenter de les clarifier. Trancher une certaine ambiguïté peut signifier que la préparation des documents a été négligente.
- Si, au cours d'observations que vous faites sur le chantier, vous notez des dangers ou des écarts importants, informez-en le chef de chantier de l'entrepreneur par écrit. Une copie de cet avis devrait être envoyée au propriétaire et une autre copie, classée dans le dossier du projet. De nombreux experts-conseils en conception ont recours à des documents normalisés pour accélérer les communications.
- N'assumez pas la responsabilité relative à un arrêt des travaux. Conseillez plutôt au propriétaire de le faire, sauf en présence de danger pour la vie des personnes qui se trouvent sur le chantier.
- Lorsque vous devez fournir une certification des travaux de l'entrepreneur pour un paiement progressif.
 - › Ne fournissez une telle certification qu'à l'intention des parties envers lesquelles vous avez une obligation contractuelle. Vous ne devez en aucun cas préparer une certification à l'intention d'une autre partie. Les établissements de prêt ou de cautionnement vous enverront peut-être un questionnaire à remplir. Vous n'êtes pas tenu de le faire et vous pourriez engager votre responsabilité si une certification inadéquate entraînait une perte quelconque.
 - › Émettez des réserves dans votre certification en ayant recours à des expressions comme « à notre connaissance ». La formulation de la certification devrait comprendre des adjectifs comme « général » ou « substantiel » de manière à ne pas donner l'impression que des termes absolus sont utilisés.
 - › Assurez-vous que l'entrepreneur ne présentera pas de demandes de paiement anticipé et que tous les travaux visés par la demande de paiement ont bel et bien été achevés.
 - › Exigez une preuve que les sous-traitants et fournisseurs ont été payés et que toutes les renonciations à faire valoir des privilèges ont été produites à l'égard des certificats relatifs au paiement final.
 - › Ne tardez pas indûment à fournir les certificats qui vous sont demandés.